

444

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...../F/2023-2024 POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS TRANSPORT DU GAZ DU BIOGAZ, DE STOCKAGE DU GAZ DU BIOGAZ ET DE CONSOMMATION DU GAZ DU BIOGAZ A INSTALLER AUX INFRASTRUCTURES DE BIOGAZ DANS LES LYCEES MUYAGA ET MURURE EN PROVINCE CANKUZO.

- Date de publication : le 22/3/2024
- Date d'ouverture des offres : le 10/4/2024 à 10 heures précises, heure locale.

Objet

1. Dans le cadre de lutte contre le déboisement fatal et de promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement au sein des établissements scolaires, aussi, pour produire l'énergie de substitution au bois et du digestat aux engrais minéraux, l'Agence Burundaise de l'Électrification Rurale « ABER » Par le présent Avis d'Appel d'Offres ouvert national invite les Soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour l'acquisition des équipements de transport et d'exploitation du gaz à installer aux infrastructures de biogaz dans les lycées MUYAGA et MURURE en province CANKUZO.

Financement du Marché

2. Le présent Marché est financé sur le Budget Général de l'État, litera 42 00 001 004 21370 11 000 04 36 09 Électrification des centres du pays, exercice 2023-2024.

Le Maître de l'Ouvrage est le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines/Agence Burundaise de l'Électrification Rurale (ABER). L'Administration au nom de laquelle sera conclu le Marché est le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

Spécification du Marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert national tel que défini dans le Code révisé des Marchés Publics du Burundi.

4. Les fournitures qui font objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont réparties **en un seul lot.**

5. L'ensemble de l'acquisition du matériel électrique de maintenance s'étend sur un délai maximum de deux (2) mois.

Toutefois, le soumissionnaire peut proposer un délai plus court que celui stipulé ci-dessus.

Condition de participation.

6. La participation au Marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute Personne Physique ou Morale [*qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement ou association (consortium) de soumissionnaires avec un Chef de File*] possédant les conditions juridiques et techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du Marché.

7. Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes (heures locales) au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) à Bujumbura, Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGISESO à KIGOBE nord Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER), sur présentation des bordereaux de versement d'un montant non remboursable de Cinquante Mille francs (50 000 FBU) au sous-comité de transit des recettes non fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et Cinquante Mille francs (50 000 FBU) au compte N°218 000 103 4 001 000 ouvert à la Régie Nationale des Postes (**RNP**) de BUTEZI au Nom de l'ABER.(Compte de Transit).

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) à Bujumbura à l'adresse suivante : Route nationale N°1, parcelle N° 22, en bas du poste de Dispatching de la REGISESO à KIGOBE nord Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

Présentation de l'offre

10. Les soumissionnaires sont appelés à soumettre leurs offres pour ce lot.
Toutefois les soumissionnaires peuvent soumettre leurs offres pour un seul lot.

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un million Francs Burundais (1.000.000 FBU).

Les soumissionnaires étrangers peuvent soumettre leur garantie bancaire en monnaie locale ou en devise (en Dollars USA ou en Euros).

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Les Offres doivent être paginées, paraphées, et comprendre une table des matières.

12. Les offres devront être remises au Secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale (ABER) à Bujumbura, Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGISESO à KIGOBE nord Tél : 22 22 19 32, 22 22 3167 au plus tard le 10 /... /2024 à 10 heures précises, heure locale

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être accompagnées des originaux des bordereaux d'achat du DAO.

Validité des offres

13. Les offres sont valables pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres. **Date limite de dépôt des offres**

Date limite de dépôt des offres

14. Toutes les offres sous plis fermés, doivent être déposées au secrétariat de l'Agence Burundaise de l'Electrification rurale, sise à Bujumbura. Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGISESO à KIGOBE nord, Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67 au plus tard le 10 / 4 / 2024 à 10 heures précises, heure locale


15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

16. Les offres seront ouvertes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, à la Direction Générale de l'Agence Burundaise de l'Electrification Rurale, sise à Bujumbura Route nationale N°1, parcelle N°22, en bas du poste de Dispatching de la REGISESO à KIGOBE Nord, Tél : 22 22 19 32, 22 22 31 67 au plus tard le .../.../2024 à 10 heures 30 min heure local. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Fait à BUJUMBURA, le.....6...../3...../2024.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ABER


Msc. Ing. Eric MPAYIMANA